



Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

<u>Date du conseil municipal</u> 12/07/2022	Délibération N°2022.4JUI12-46 DÉTERMINATION DES TARIFS 2022 DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE
<u>Date de la convocation</u> 04/07/2022	
<u>Date de l'affichage</u> 13/07/2022	
<u>Nombre de membres</u> En exercice : 15 En présence : 11 Votant : 15	

Le douze juillet mil vingt-deux, à vingt heures trente minutes, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRE, convoqués le 4 juillet 2022.

Etaient présents :

Pascale ANDRE, Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Marc JEZEQUEL, Elisabeth LE GALL, Jean-Jacques STEPHAN, Thierry BILCOT Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX

Etaient absents excusés :

Joseph ARZEL, pouvoir donné à Pascale ANDRE
Caroll TRALBOUX, pouvoir donné à Jean-Jacques STEPHAN
Isabelle LAMOUR, pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE
Anne TARTU, pouvoir donné à Thierry BILCOT

Monsieur Thibaud IDOUX est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le conseil municipal,

➔ Exposé

La commission Finances s'est réunie le 21 juin 2022 et a analysé les bilans financiers présentés,

Pour l'année scolaire 2022/2023, la proposition tarifaire de la garderie périscolaire se présente ainsi :

	Proposition
	Année scolaire 2022/2023
Tarif à l'heure	2,32 €
Goûter	0,65 €
Pénalité après 19 h	15 € par enfant

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2331-1 et L. 2332,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la garderie périscolaire à chaque rentrée scolaire,

Considérant les bilans financiers présentés,

Considérant la proposition tarifaire présentée lors de la commission Finances du 21 juin 2022 ci-dessus,

Après en avoir délibéré, par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (Thibaud IDOUX),

ARTICLE UNIQUE :

Approuve la nouvelle tarification de la garderie périscolaire au titre de l'année scolaire 2022/2023 tel que présenté dans l'exposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 12 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Pascale ANDRÉ,

Thibaud IDOUX,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thibaud IDOUX', written over a circular stamp.